

Conditions pour le recrutement local

Programme des Assistants de Langue Vivante étrangère 2024-2025

ANGLAIS – NEERLANDAIS – ESPAGNOL

Version en français

Conditions générales

Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :

- ayant la nationalité étrangère ;
- étant sur le territoire (en Guyane Française) et possédant un titre de séjour ;
- ayant effectué au minimum une année scolaire à l'université ou étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement à l'étranger ;
- âgés de 20 à 35 ans ;
- ayant des compétences en langue française (niveau B1 du CECRL).

Tout dépôt de candidature vaut pour engagement, et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement. La DAREIC informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du 16 septembre, avec confirmation de l'affectation au plus tard le 20 septembre 2024.

Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.

Villes d'affectation	Cayenne, Kourou, Saint Laurent, Apatou, Maripasoula, Saint-Georges de l'Oyapock, Macouria et Matoury.
Établissements	Établissements d'enseignement du 1er et 2nd degré.
Durée du contrat	7 mois (du 1er octobre 2024 au 31 avril 2025).
Temps de travail et de congés	12 heures de cours par semaine. Congés : les congés scolaires.
Rémunération mensuelle	Salaire net d'environ 1 100 €. Il est vivement recommandé aux assistants de prévoir une somme d'argent suffisante pour financer les premiers mois. Il y a un délai minimum pour formaliser le contrat avec l'Académie de la Guyane et percevoir la première indemnité.

Prière de nous faire parvenir (dareic@ac-guyane.fr) ce document rempli jusqu'au 6 septembre 2024, accompagné des documents justificatifs en annexe : titre de séjour (valide, permettant de travailler sur le territoire français), CV, diplôme ou relevé de notes validant les critères de discipline et le niveau d'études supérieures requis par le pays de destination.